



AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) : OPÉRATEURS



LA FORMATION

Les travaux effectués à proximité des canalisations constituent les causes les plus fréquentes des agressions des canalisations. Des dispositions ont été prises pour les prévenir : il s'agit de la réforme anti-endommagement.

La réforme anti-endommagement a été votée en 2010 dans le cadre de la loi Grenelle 2. Cette réforme, également appelée réforme DT / DICT, est entrée en vigueur le 1er juillet 2012.

L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

Concrètement, cela signifie que l'employeur, qu'il soit privé ou public, devra délivrer une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Les compétences acquises par un salarié intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux se concrétisent par l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) que lui délivre son employeur.

Cette formation s'adresse à tous les «**opérateurs**» : **salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés**, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des conducteurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00025
N° d'activité: 95 9700165497
GG - Version 02 - 01/01/2022



LES OBJECTIFS

- Éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR conduite d'engins et réalisation de travaux urgents (Opérateurs)

LA DURÉE

La formation proposée dure 7 heures réparties sur 1 journée.

PRÉ-REQUIS

Le participant doit obligatoirement comprendre et lire suffisamment le français pour assimiler les informations de sécurité et effectuer le test QCM à la fin de la formation, donnant lieu à la validation de son AIPR ou à son échec.

Le nombre de participants est limité à 4 minimum et 10 maximum par session.



La formation de vos projets commence ici....

DÉTAILS

• CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeu de la réglementation
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une AIPR ?

• LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

• SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

• TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Les cas d'obligations de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

• EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise



PUBLIC CONCERNÉ

Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques et des exercices pratiques et mise en situation sur un site
- Ordinateur portable fourni par le stagiaire ou le Centre de Formation
- Accès à la plateforme gouvernementale, permettant l'examen

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et exercices.

Évaluation :

- Évaluation théorique sous la forme d'un QCM en ligne, sur une plateforme gouvernementale.



FINALITÉ

- Attestation de compétences, relative à l'intervention à proximité des réseaux si réussite à l'examen
 - Certificat de réalisation de formation
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**